

### Compte rendu du bureau du 14 novembre 2022

- 1. Premiers équilibres du budget principal 2023.
- 2. Examen des subventions aux associations.
- 3. Recrutement par voie contractuelle d'un instructeur des autorisations d'urbanisme.
- 4. Information au Bureau concernant l'attribution de marchés (procédures adaptées).
- 5. Autorisation donnée au Président de signer un avenant à un marché (procédure formalisée).
- 6. Décision du Bureau concernant la vente aux enchères d'un bien > 4 600 €.

-----

#### 1. PREMIERS EQUILIBRES DU BUDGET PRINCIPAL 2023

Une présentation du projet du budget primitif 2023 est faite au bureau (recettes et dépenses de fonctionnement, investissement) qui en débat et l'approuve à l'unanimité. Le processus budgétaire se poursuit dans les commissions puis en séminaire.

#### 2. EXAMEN DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le bureau émet un avis favorable aux propositions de subventions, cotisations et participations pour 2023 qui lui sont présentées.

### 3. <u>RECRUTEMENT PAR VOIE CONTRACTUELLE D'UN INSTRUCTEUR DES AUTORISATIONS D'URBANISME</u>

Afin de pourvoir le poste d'instructeur des autorisations d'urbanisme, le bureau, à l'unanimité de ses membres, décide de recruter un agent contractuel de niveau B de la fonction publique territoriale qui possède une expérience professionnelle probante, pour 1 an à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2022, à temps complet, dont le profil correspond à la nature des fonctions et aux besoins du service.

## 4. <u>INFORMATION AU BUREAU CONCERNANT L'ATTRIBUTION DE MARCHES (PROCEDURES ADAPTEES)</u>

Le bureau prend acte de l'attribution des marchés suivants :

- Prestation de maintenance des matériels agricoles parcs et jardins de la communauté de communes de Lacq-Orthez Relance des lots 1 4 et 5 après déclaration sans suite pour motif d'infructuosité,
- Prestation de services sportifs saison 2022/2023 USO Basket,
- Evolution des documents d'urbanisme (PLU et Carte Communale).

# 5. <u>AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER UN AVENANT A UN MARCHE (PROCEDURE FORMALISEE)</u>

Le bureau autorise son Président à signer l'avenant n° 3 au lot 6 (vérification et maintenance du matériel de lutte contre l'incendie) visant à accepter l'offre de la SARL CHRONOFEU, titulaire du marché, relatif à la maintenance du matériel de protection incendie du restaurant de la base de loisirs.

# 6. DECISION DU BUREAU CONCERNANT LA VENTE AUX ENCHERES D'UN BIEN $> 4~600~\mbox{\ensuremath{\mathfrak{E}}}$

Le bureau décide de valider la transaction proposée par le résultat de la vente aux enchères :

- Tracteur agricole ISEKI TG5330 : Mise à prix 9 000 € - Résultat enchère, 10 420 €.

\*\*\*\*